

UN LIBRARY

NOV 20 1979



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE

UN/ISA COLLECTION



Distr.  
LIMITEE

A/C.1/34/L.31

16 novembre 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session  
PREMIERE COMMISSION  
Point 42 e) de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS  
ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION  
EXTRAORDINAIRE

SEMAINE DU DESARMEMENT

Afghanistan, Burundi, Cuba, Guinée, Inde, Japon, Jordanie,  
Mongolie, Mozambique, Nigéria, République arabe syrienne,  
République démocratique allemande, République démocratique  
populaire lao, Tchécoslovaquie, Venezuela et Zambie :  
projet de résolution

L'Assemblée générale,

Profondément préoccupée par la continuation de la course aux armements,

Soulignant la nécessité urgente et l'importance d'une mobilisation extensive et continue de l'opinion publique mondiale en vue d'arrêter et d'inverser la course aux armements, en particulier la course aux armements nucléaires sous tous ses aspects,

Notant avec satisfaction l'appui large et actif apporté par les gouvernements et les organisations internationales et nationales à la décision prise par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa session extraordinaire consacrée au désarmement, visant à proclamer la semaine commençant le 24 octobre, jour anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, semaine consacrée à la promotion des objectifs du désarmement,

Rappelant ses résolutions 33/71 D et 33/71 G,

Reconnaissant la nécessité d'une participation active des institutions spécialisées appropriées des Nations Unies et de l'Agence internationale de l'énergie atomique à la promotion de la cause du désarmement et, en particulier, à la célébration de la Semaine du désarmement,

79-30846

/...

1. Prend acte avec satisfaction des rapports du Secrétaire général sur les mesures prises par les organisations gouvernementales et non gouvernementales pour promouvoir les objectifs du désarmement et appliquer les éléments du programme modèle pour la Semaine du désarmement;

2. Invite tous les Etats qui le souhaitent à tenir compte, en exécutant des mesures appropriées au niveau local à l'occasion de la Semaine du désarmement, des éléments du programme modèle élaboré par le Secrétaire général;

3. Invite les institutions spécialisées appropriées des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique à intensifier les activités relevant de leurs domaines de compétence et visant à diffuser des informations sur les conséquences de la course aux armements, et les prie d'en dûment informer le Secrétaire général;

4. Invite les gouvernements, conformément à la résolution 33/71 D, à informer le Secrétaire général des activités entreprises pour promouvoir les objectifs de la Semaine du désarmement;

5. Invite les organisations internationales non gouvernementales à participer activement à la célébration de la Semaine du désarmement et à informer le Secrétaire général des activités entreprises;

6. Prie le Secrétaire général, conformément au paragraphe 4 de la résolution 33/71 D, de présenter à l'Assemblée générale, à sa trente-cinquième session, un rapport contenant les renseignements mentionnés aux paragraphes 3 et 4 de la présente résolution.